

Présenté par Norman Laverty, ancien surintendant des régimes de pension du Nouveau-Brunswick, Fredericton, Nouveau-Brunswick

Un système électoral qui représente les nuances politiques du Canada de manière plus équitable, mais qui conserve le même nombre de circonscriptions ayant sensiblement la même taille

Comment peut-on y parvenir :

Sélection selon le classement provincial

A. La proposition actuelle

1) Maintenir le système actuel de circonscriptions.

La population ne désire pas :

- *augmenter le coût de la gouvernance, ou*
- *rendre la communication avec les députés plus difficile.*

2) Utiliser la même procédure et le même bulletin de vote que présentement.

3) Attribuer une NOTE à chaque candidat équivalant à sa fraction du vote total de sa circonscription.

4) Un candidat indépendant est considéré comme un parti avec un candidat.

5) Attribuer un QUOTA DE SIÈGES à chaque parti équivalant à la somme des NOTES de ses candidats dans une province donnée (ou un groupe de territoires).

Le fait de calculer le QUOTA DE SIÈGES par province permet de respecter les nuances régionales apportées à la conjoncture politique par les partis plus populaires dans certaines provinces.

6) Dresser une LISTE PROVINCIALE de tous les candidats classés en fonction de leur NOTE, à partir de celui qui a obtenu la note la plus élevée jusqu'à celui qui a la note la plus basse.

7) En défilant la liste, évaluer chaque candidat en appliquant les conditions décrites ci-dessous afin de déterminer s'il est ÉLU. Le candidat n'est pas ÉLU si :

- a. le siège de la circonscription a été attribué à un candidat qui se classe plus haut dans la LISTE PROVINCIALE;
- b. la NOTE est inférieure à 25 % de la NOTE la plus élevée pour la circonscription; ou
- c. le QUOTA DE SIÈGES COURANT n'est pas supérieur à zéro.

(Le QUOTA DE SIÈGES COURANT est un nombre variable établi au départ au QUOTA DE SIÈGES calculé à la clause 5.)

Sinon, le candidat est ÉLU.

Si le candidat est ÉLU, le QUOTA DE SIÈGES COURANT pour le parti du candidat est réduit d'un (avant de continuer à évaluer les candidats sur la LISTE PROVINCIALE).

8) Si la LISTE PROVINCIALE est épuisée et si certaines circonscriptions n'ont pas de candidat ÉLU, le candidat ayant le plus de votes dans la circonscription est déclaré ÉLU nonobstant la clause 7.

9) Transmettre l'information pertinente aux médias et aux représentants des partis afin qu'ils puissent dresser un portrait des résultats pour leur circonscription.

Exemple du portrait d'une circonscription pour les médias (Egmont, Île-du-Prince-Édouard, 2015)

■ Un champ ombré indique qu'une condition n'a pas été respectée

Classement provincial	Candidat	Parti	Votes	Fraction du total des votes	Quota de sièges restant	Votes en tant que % du plus grand nombre de votes	Particularités en défilant la LISTE PROVINCIALE
4	Morrissey	Libéral	10 521	0,49	-0,67	100 %	Quota de sièges épuisé à la 3 ^e position du classement
5	Shea	Conservateur	6 185	0,29	0,77	59 %	Gagnant
7	Dikieson	NDP	4 097	0,19	0,65	39 %	Non gagnant
16	Ling	Vert	559	0,03	0,24	5 %	LE % n'est pas supérieur à 25 %
		Total	21 362				

Lors de la proposition d'un système électoral, quel qu'il soit, les problèmes de communication avec le public devraient être envisagés.

D'autres clauses devraient être prévues afin de parer aux résultats ex aequo, aux démissions ou aux décès, au changement de statut d'un parti, etc.

Changer le système électoral n'est pas la solution miracle pour tenir compte des nuances politiques de plus en plus importantes au Canada. Toute mesure législative devrait être soumise à l'examen d'un comité pertinent à sa 3^e lecture ou avant, à moins qu'il n'y ait un consentement unanime de s'en priver.

Chaque membre (et non le chef du parti) devrait choisir un certain nombre de comités (p. ex. 5 comités) auxquels il siègera afin de représenter les intérêts de sa circonscription ou pour exploiter au mieux ses connaissances et ses compétences.

Chaque comité devrait établir ses propres règles au début de chaque session afin d'éviter l'obstructionnisme ou un examen trop expéditif. Ces règles devraient être approuvées par les 2/3 ou plus des membres du comité.

B Comparaisons

Dans l'ensemble, on peut s'attendre à ce que cette proposition donne des résultats comparables à un mode de scrutin proportionnel mixte ou majoritaire uninominal à un tour, mais sans qu'il ne soit nécessaire d'augmenter la taille des circonscriptions actuelles ou le nombre de députés.

Les résultats de 2015 auraient été les suivants :

Colombie-Britannique

Système électoral	<i>Libéral</i>	<i>NDP</i>	<i>Conservateur</i>	<i>Vert</i>
<i>Scrutin majoritaire uninominal à un tour</i>	17	14	10	1
<i>Représentation entièrement proportionnelle</i>	15	11	13	3
<i>Scrutin à 50 % proportionnel et à 50 % majoritaire</i>	16	12,5	11,5	2
Cette proposition	16	11	13	2

Ontario

Système électoral	<i>Libéral</i>	<i>NDP</i>	<i>Conservateur</i>	<i>Vert</i>	<i>Résidu</i>
<i>Scrutin majoritaire uninominal à un tour</i>	80	8	33	0	-
<i>Représentation entièrement proportionnelle</i>	54	20	42	3	2
<i>Scrutin à 50 % proportionnel et à 50 % majoritaire</i>	67	14	37,5	1,5	1
Cette proposition	58	21	42	0	-

Évidemment, ces résultats sont quelque peu trompeurs, car avec un système électoral différent, plus de gens voteraient réellement pour le candidat de leur choix et moins d'électeurs se sentiraient obligés de voter de façon stratégique en tentant de deviner le résultat final.

Bulletin de vote préférentiel

Un bulletin de vote préférentiel est souvent comparé à la façon dont les politiciens choisissent leur chef lors d'un congrès. Il existe cependant une importante différence fonctionnelle et mathématique. En effet, lors d'une élection générale, le vote n'a pas lieu à un seul endroit, mais dans différents bureaux de vote. Pour compiler les résultats, il ne s'agit pas simplement d'additionner les votes de chaque candidat. Chaque bureau de vote doit déclarer les résultats pour chaque permutation des préférences. Ainsi, plutôt que de déclarer 5 résultats pour 5 candidats, il faut en déclarer 120 ($5 \times 4 \times 3 \times 2 \times 1$) pour 120 permutations des préférences. Même s'il n'y a que 3 choix, le nombre de permutations s'élève tout de même à 60 ($5 \times 4 \times 3$). Dans une circonscription comme Vancouver Est, où il y avait 8 candidats en 2015, le nombre de permutations des préférences serait de 40 320 ($8 \times 7 \times 6 \times 5 \times 4 \times 3 \times 2 \times 1$).

Une fois tous les résultats des différents bureaux de vote comptabilisés pour toutes les permutations, on entreprend le processus d'éliminer le candidat ayant obtenu le moins de premier choix et de déterminer le deuxième choix sur les bulletins de vote pertinents des diverses sommes de permutations. Ce processus se poursuit tant que c'est nécessaire jusqu'à ce qu'un des candidats ait 50 % ou plus.

Le bulletin de vote pourrait être informatisé avec une sauvegarde imprimée (comme lors des élections au Nouveau-Brunswick) et un programme pourrait être créé pour déterminer le gagnant, mais comment les médias pourraient-ils rendre le processus transparent? Comment le citoyen ordinaire pourrait-il comprendre comment le résultat a été obtenu, surtout dans les circonscriptions où il pourrait y avoir jusqu'à 40 320 sommes de préférences classées différemment.

Les scrutins à deux tours (Europe) et avec un délai de 13 jours (Australie) ne sont pas des solutions acceptables.

Mode de scrutin à vote unique transférable (VUT)

Même si la proposition de ce mémoire est semblable à certains égards au mode de scrutin à vote unique transférable, plusieurs des craintes concernant la transparence exprimées plus haut au sujet du bulletin de vote préférentiel s'appliquent aussi au VUT.

C Conclusion

Voici les trois principaux avantages de cette proposition :

1. Il tient compte des nuances politiques au Canada de façon plus équitable que le scrutin majoritaire uninominal à un tour; et
2. il est en mesure de le faire sans modifier des circonscriptions ou la procédure de vote; et
3. le point 2 signifie que cette proposition est probablement la plus facile et la moins risquée à mettre en œuvre avant la prochaine élection.

D. Le mandat

Au XIX^e siècle, il y a eu une série de rébellions dans différentes régions du Canada. Le Pacte de famille a été remplacé par un gouvernement responsable basé sur un système électoral à deux partis. À l'époque, le scrutin majoritaire uninominal à un tour était peut-être un mode de scrutin inadéquat pour un système à deux partis (même si le compte rendu de Stephen Leacock d'une élection canadienne dans son livre de 1912, *Bienvenue à Mariposa*, peut instiller des doutes à ce propos).

Par contre, la société canadienne est devenue depuis si complexe que deux partis ne peuvent représenter toutes les nuances politiques qui doivent être exprimées. Le système électoral majoritaire uninominal à un tour ne peut plus exprimer les intérêts de la majeure partie des Canadiens. Il ne peut même plus respecter l'opinion de la majorité.

Ainsi, lors de la dernière élection, le parti maintenant au pouvoir a promis aux Canadiens que cette élection générale était la dernière selon le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour. Le parti au pouvoir n'était pas le seul en faveur d'un tel changement. Il existe chez les électeurs canadiens un désir généralisé de réformer le système électoral avant la prochaine élection générale.

Parler de référendum, de vote électronique, de vote obligatoire, etc. ne sont que des diversions pour nous détourner de la problématique réelle. (Le Brexit, le référendum tenu au Royaume-Uni, illustre le danger que représentent les politiciens qui se cachent derrière un référendum.) **Le comité parlementaire devrait proposer au Parlement dans le cours de son mandat actuel un amendement à la loi électorale pour remplacer le système majoritaire uninominal à un tour.**

Je vous remercie de votre attention. Je suis à votre disposition pour vous conseiller à propos de :

- a) la préparation de chiffriers pour effectuer des tests avec de vraies données électorales, ou
- b) la rédaction de l'objectif de cette proposition.

Sommaire des recommandations

- 1) Adopter la proposition en A.
- 2) Remplir la promesse du parti au pouvoir de remplacer le système électoral majoritaire uninominal à un tour avant la prochaine élection fédérale générale (cf. D. Mandate).